

Rapports de comités

La situation des producteurs m'intéresse tout particulièrement. Le député de Swift Current—Maple Creek a parlé des producteurs ou des agriculteurs de sa circonscription. À Etobicoke—Lakeshore, par exemple, nous avons les pâtisseries Christie. Tout le monde connaît «M. Christie, vous faites de bons biscuits». *Christie Brown & Co.*, qui fabrique des biscuits et des craquelins, est le plus grand fabricant du genre au Canada. Le président de la société, M. R. J. Verdun, a dit ce qui suit:

Je comprends le désarroi des producteurs de blé. Je ne vois pas pourquoi on entraverait la concurrence des producteurs canadiens, ce qui ne peut servir à long terme les agriculteurs, au lieu de simplement fournir des subventions d'appoint temporaires aux agriculteurs.

J'ai aussi parlé longuement avec le directeur de l'usine de *Christie Brown*, qui dirige 800 employés et songe à d'importantes mises à pied parce qu'il ne peut affronter la concurrence de ceux qui fabriquent des biscuits à partir de farine de blé américaine et européenne, qui coûte moins cher. Les fabricants étrangers peuvent fabriquer des produits et les offrir aux Canadiens à bien meilleur prix, et notre marché est très sérieusement menacé.

Morrison Lamothe Inc. est l'une des nombreuses sociétés du genre qui font partie de ma circonscription. Sa présidente, M^{me} Grete Hale, a souligné ce qui suit:

Nous sommes dans le commerce des pâtisseries fines, et les prix de détail actuels de nos produits devront être augmentés de 10 p. 100 à 13 p. 100.»

C'est-à-dire, compte tenu de la proposition de porter à \$10 le prix du boisseau. Elle a ensuite dit ceci:

Une pareille augmentation, dans ce contexte entraînera un déclin de la consommation en raison du coût plus élevé pour le consommateur et, au bout du compte, une baisse de l'emploi.

● (1340)

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crains de ne pas avoir la possibilité de répondre aux très bons points que soulève le député.

Le président suppléant (M. Charest): La présidence aussi. Peut-être le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) aimerait-il conclure son intervention.

M. Boyer: Monsieur le Président, j'aimerais en venir à une conclusion rapide. J'ai entendu une très grande partie des doléances de la section locale 426 du Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, confiserie et du tabac. Pour résumer, les préoccupations de ces travailleurs ont été clairement décrites dans le rapport du comité.

D'après le député, la recommandation répond-elle adéquatement aux préoccupations des conditionneurs, les boulangers, parce qu'ils représentent bel et bien un maillon important de la chaîne? Le député n'est-il pas d'accord que l'important, au bout du compte, est la justice toute au long de la chaîne?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je suis heureux d'être en mesure de commenter la

position qu'avance de façon si éloquente le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) qui représente, j'en suis certain, les consommateurs et les conditionneurs. Il est très important que nous entendions un représentant de ce secteur dans le débat d'aujourd'hui. En effet, il arrive trop souvent que nous n'entendions que l'autre partie. Jusqu'ici, nous avons reçu les témoignages de ceux qui sont les plus sympathiques à la position des producteurs de grains.

De fait, il y a beaucoup de vrai dans ce que mon collègue vient de dire. Il s'agit d'une solution partielle qui règle 10 p. 100 du problème. Comme l'indiquent les propos de la représentante de *Christie* que le député a citée, il est clair que les Canadiens se soucient généralement du sort des producteurs de grain qui ne peuvent soutenir la concurrence des subventions internationales au prix du blé. Il y a en ce moment une guerre du blé à l'échelle mondiale et les producteurs canadiens n'y sont que spectateurs. En toute équité, nous ne pouvons assister à cela sans rien faire.

Grâce au système de double prix du blé, il est arrivé de temps à autre que des avantages économiques soient transférés du producteur au consommateur de blé canadien. Je dis au député qu'un renversement de situation n'est que justice. Je crois que nous sommes à une époque de notre histoire où le producteur est en difficultés et, par conséquent, un transfert dans l'autre sens, si vous voulez, par le biais du système de double prix du blé, est tout à fait de mise.

Je partage également les préoccupations du député en ce qui concerne les conditionneurs. Une des choses que j'ai le plus regrettées personnellement en participant aux audiences du comité, c'est le manque de temps et l'impossibilité d'interroger longuement les représentants des entreprises de transformation. Ces derniers nous ont dit qu'en sus du coût de la farine, les boulangers, par exemple, voudraient ajouter 60 p. 100 pour établir le prix du pain. Selon eux, ce montant servirait à couvrir des coûts comme ceux des produits retournés, du gaspillage, des commissions, des escomptes et ainsi de suite. Comme je l'ai dit, il est très regrettable que le temps imparti au comité ne lui ait pas permis d'examiner de façon plus serrée ces revendications ni d'interroger les représentants de l'industrie à ce sujet. Quoi qu'il en soit, si on accepte leurs chiffres et leurs méthodes actuelles d'établissement des prix, il semble qu'une augmentation comme celle que l'on propose au prix du blé canadien pourrait se traduire par une majoration de peut-être 7c. le pain de 16 onces et 10c. le pain de 24 onces. Il y aurait des hausses semblables sur les autres produits à base de blé.

Le comité était conscient de tous les problèmes exprimés et il essaiera de trouver une solution équitable pour tous les Canadiens. J'ai bien confiance que les ministres intéressés et le Cabinet accepteront le rapport, l'examineront et proposeront la recommandation qui s'impose. Je constate que le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé est ici. Je crois savoir qu'il souhaite participer au reste du débat. Par conséquent, je suis disposé à lui céder la parole.